GRAND AMIÉNOIS
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

COMITE SYNDICAL
Vendredi 20 décembre 2019 – 14 H 30
SALLE DES ASSEMBLEES – HOTEL DE VILLE

La séance est ouverte à 14h40.

Monsieur GEST a présidé la séance.

Sont présents :

Pour la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole
Monsieur Alain GEST
Madame Brigitte FOURÉ
Monsieur Benoit MERCUZOT
Monsieur Pierre SAVREUX
Monsieur Pascal RIFFLART
Monsieur Jean-François CLAISSE
Monsieur Olivier JARDÉ
Monsieur Julien HERNANDEZ
Monsieur Jean Christophe LORIC
Monsieur Patrick DESSEAUX
Monsieur Jean-Claude RENAUX
Madame Colette FINET
Monsieur Joseph DEBART
Monsieur Ernest CANDELA
Monsieur Dominique DE WITASSE-THÉZY
Madame Francine BRIAULT

Pour la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie
Monsieur Laurent SOMON
Monsieur Jean Michel MAGNIER
Monsieur Claude DEFLESSELLE

Pour la Communauté de Communes Avre, Luce, Noye
Madame Marie-Hélène MARCEL
Madame Marie-Christine MAILLART
Madame Isabelle WU

Pour la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Monsieur Michel WATELAIN
Monsieur Franck BEAUVARLET
Madame Anna-Maria LEMAIRE
Monsieur LETESSE

Pour la Communauté de Communes Nièvre & Somme
Monsieur Michel VILLAIN

Pour la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
Monsieur Alain DESFOSSES
Monsieur Joseph BLEYAERT
Monsieur Xavier LENGLET

Pour la Communauté de Communes Val de Somme
Monsieur Jean-Louis GREVIN

Point 1/	- Délégations de vote	Page
Point 2/	- Désignation des secrétaires de séance	Page
Point 3/	- Communication du Président	Page
Point 4/	- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 novembre 2019 à 15h00	Page
Point 5/	- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 novembre 2019 à 15h30	Page
Point 6/	- Décision du Président	Page
Point 7/	- Délibération relative à la Direction du pôle métropolitain : Intérim	Page
Point 8/	- Délibération relative à la validation de la feuille de route Emploi / Insertion	Page
Point 9/	- Délibération relative à la mise en place de la Commission d'Appel d'Offres	Page
Point 10/	- Délibération relative à la Charte Nord France Invest (N.F.I)	Page
Point 11/	- Délibération relative à la Convention Amiens Métropole / Pôle Métropolitain	Page
Point 12/	- Délibération relative à la Convention d'adhésion au restaurant municipal FAUGA	Page
Point 13/	- Délibération relative à la Convention d'adhésion au C.N.A.S	Page
Point 14/	- Délibération relative à la désignation des membres et correspondants C.N.A.S	Page
Point 15/	- Délibération relative au remboursement des frais de mission des agents du pôle métropolitain	Page
Point 16/	- Délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2020	Page
Point 17/	- Affaire ajoutée : Délibération relative à la Convention de remboursement de la Communauté de Communes Val de Somme	Page
Point 18/	- Affaire ajoutée : Délibération relative à l'adhésion au Club Climat de la Somme	Page
Point 19/	- Question(s) Diverse(s)	Page

Alain GEST :
Mes chers Collègues, bonjour à toutes et à tous, nous allons ouvrir cette séance puisque nous avons le quorum et donc je vais vous indiquer pour commencer que j'ai reçu des pouvoirs

Point 1 – Délégations de vote

Monsieur DURIEUX a donné pouvoir à Monsieur MAGNIER
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur GREVIN
Monsieur PETIT a donné pouvoir à Monsieur SOMON
Madame HAMADI a donné pouvoir à Monsieur MERCUZOT
~~Monsieur FRANCOIS a donné pouvoir à Monsieur VILLAIN~~

Point 2 – Désignation des secrétaires de séances

Alain GEST :
L'assemblée a désigné Monsieur Pierre SAVREUX en tant que secrétaire et Madame Colette FINET en tant que secrétaire adjointe.

Adopté à l'unanimité

Point 3 – Communication du Président

Alain GEST :
Le prochain Comité Syndical est prévu qu'il soit le 5 février 2020, mais il est possible qu'il soit reporté un peu plus tard dans le mois de février, on vous précisera ça très vite.
Par ailleurs, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil syndical d'ajouter les affaires suivantes :

- Convention de remboursement Communauté de Communes Val de Somme [POINT N°17].
- PCAET - Adhésion au Club Climat de la Somme [POINT N°18].

Adopté à l'unanimité

Point 4 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 Novembre 2019 à 15h00

Alain GEST :
Des questions concernant le Procès-Verbal du 12 novembre 2019 ? Il était exceptionnel parce que l'on avait un problème de quorum la fois d'avant
Y-a-t'il des avis contraires ou des observations sur ce procès-verbal ? il n'y en a pas

Adopté à l'unanimité

Point 5 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 novembre 2019 à 15h30

Alain GEST :
C'est le procès-verbal du Conseil syndical du 12 novembre à 15h30
Y-a-t-il des observations sur le compte rendu ? non, il peut donc être considéré comme adopté.

Adopté à l'unanimité

Point 6 – Décision(s) du Président

Alain GEST :
Conformément à la délibération du Comité Syndical du pôle métropolitain du grand Amiénois en date du 11 septembre 2018 m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions suivantes :

27 novembre 2019 : Arrêt n°04-2019 portant nomination par voie de mutation – France DAVID. Elle vient de la Communauté de Communes du Val de Somme

5 décembre 2019 : Arrêté n°03-2019 portant délégation de signature à Madame Séverine HEDIN en sa qualité de Directrice du pôle métropolitain du Grand Amiénois par intérim qui je le rappelle, a été nommée Directrice, au moins pour l'intérim allant jusqu'aux élections et au lendemain des élections après le départ de Frédérique CHARLEY.

Pas de questions ?

Adopté à l'unanimité

Point 7 – Délibération relative à la Direction du pôle métropolitain : Intérim

En raison du départ de Frédérique CHARLEY le 30 novembre prochain et aux vues des prochaines échéances électorales, il a été décidé que la direction du pôle métropolitain ferait l'objet d'une période d'intérim.

Il a été décidé que Séverine HEDIN, Responsable Développement Economique du pôle métropolitain, assurerait la période d'intérim. Cette dernière a pris ses fonctions le 1er décembre 2019 pour une période de 7 à 10 mois, on l'a laisse volontairement souple en fonction de la vitesse à laquelle les nouvelles instances se mettront en place après les élections et les nouveaux élus choisiront qui ils souhaitent comme directeur du pôle.

Au même titre que cela avait été fait pour Frédérique CHARLEY, un arrêté de délégation de signature doit être pris pour Séverine HEDIN.

Est-ce que vous êtes d'accord, c'est exactement le même que précédemment pour Frédérique CHARLEY bien évidemment.
Pas de problème ?

Adopté à l'unanimité

Point 8 – Délibération relative à la validation de la feuille de route Emploi / Insertion

Alain GEST :
Le prochain point est la validation de la feuille de route Emploi / Insertion, et là je vais donner la parole à Céline ROCHE qui rapporte ce point en l'absence de Madame THIEBAUT.

Céline ROCHE
Travail sur l'orientation des jeunes et la création d'un outil numérique
Un état des lieux a été réalisé sur le territoire en termes d'emploi, d'insertion et de formation.

De nombreux acteurs sont présents sur le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et de nombreuses actions sont menées.
Mais il est à noter un manque de lisibilité de l'ensemble de ces partenaires, et ceci pour différentes raisons :

- Des cibles différentes avec des besoins différents
- Des frontières administratives différentes selon les organismes
- De très nombreux sites internet avec des référencements plus ou moins fiables.

Il est ressorti de cette étude qu'il manquait des passerelles entre les offres d'emploi et les demandes. Certains métiers auraient besoin d'être revalorisés (comme par exemple les métiers de l'agriculture, du BTP et les services d'aides à la personne) et présentés aux jeunes élèves
Il semble nécessaire qu'il y ait une meilleure connaissance des entreprises du territoire. Ces dernières pourraient s'ouvrir davantage aux demandeurs d'emploi et aux jeunes qui réfléchissent à leur orientation.
Les questions de mobilité ont également été soulevées. Il n'est pas évident pour l'ensemble des habitants du territoire de se déplacer pour aller à des formations, des forums…

Une attention particulière devra être apportée sur l'insertion des personnes en situation de handicap.

Des ateliers regroupant les partenaires impliqués pourront être mis en place pour travailler sur les thématiques suivantes :

- Orientation des jeunes
  - Connaissance des métiers en tension, création de vidéos, travail avec de jeunes influenceurs
  - Création d'une cité des métiers (mobile et numérique ou fixe ?) avec utilisation de technologies innovantes (réalité virtuelle, …)
  - Travail avec les parents des collégiens.

- Création d'un outil numérique

Mise en place d'un portail pour l'orientation des usagers vers les sites existants.
Ce portail pourra être utilisé à la fois par les personnes en recherche d'emploi et par les recruteurs.
Sur la base de ces éléments, il est proposé de retenir ces axes de travail.

Considérant la mission du Pôle Métropolitain en termes d'emploi et d'insertion, il y a nécessité de valider la feuille de route transmise aux élus et détaillée ci-dessus.

Alain GEST :
Création d'un portail en quelque sorte.

Céline ROCHE :
Oui tout à fait, on poserait quelques questions de base et on pourrait être réorienté vers les bons sites.

Alain GEST :
Donc, c'est le fruit des réflexions de la Commission Emploi / Insertion que vous propose cette commission par l'intermédiaire de Bénédicte THIEBAUT qui a été supplée par notre collaboratrice Céline ROCHE ;
Qu'est ce qu'il y a éventuellement comme réflexions, remarques, questions sur ce sujet ?

Laurent SOMON :

Juste dire, que moi personnellement je m'abstiendrai sur cette délibération, pour la simple raison je trouve que le pôle métropolitain essaie de se substituer à des choses qui existent déjà : la Mission Locale, au Département enfin aux services du Département et qu'il n'y a pas eu de concertation dans ce domaine et je trouve dommage qu'on essaie de créer de nouvelles structures alors que l'on pourrait mutualiser des choses existantes au niveau du pôle métropolitain et donc en conséquent je ne voterai pas cette délibération.

Alain DESFOSSES :
Pour notre territoire, pôle Emploi est situé à Dury donc je voulais simplement faire remarquer que ce n'était pas le bon plan et que pôle emploi devrait être plutôt sur notre territoire ça serait beaucoup plus facile d'accès pour nos demandeurs d'emplois.

Claude DEFLESSELLE :
Je suis un peu surpris parce que travailler avec les collégiens c'est le travail de l'Education Nationale, je pensais que cela se faisait d'une façon sérieuse au niveau des orientations, il y a même quelques fois des « Forums du collégiens et Lycéens » sur Amiens et je ne vois pas pourquoi on rajoute quelque chose qui existe déjà.

Alain GEST :
Je vais répondre point par point à moins qu'il y ait d'autres interventions :
Sur la dernière observation de Claude DEFLESSELLE, je n'ai jamais été persuadé en ce qui me concerne que l'Education Nationale était la seule à pouvoir s'exprimer sur les problèmes des jeunes. Je sais bien que c'est délicat et que la loi de décentralisation à fait en sorte par exemple que les choses soient extrêmement bien séparées, l'Education Nationale pense et organise, les Collectivités locales paient, ça ne m'a jamais donné satisfaction. Je pense que dès lors où les Elus ont des comptes à rendre sur un certain nombre de chose, il me parait utile qu'ils puissent donner des avis y compris sur des choses qui ne portent pas sur la pédagogie et qui rentrent dans l'Education Nationale, mais en ce qui concerne l'insertion professionnelle, le cheminement des jeunes, je ne vois pas en quoi se serait interdit et que se soit réservé à l'Education Nationale.
Deuxième aspect des choses, Alain DESFOSSES ta remarque elle vaut beaucoup pour l'Etat et pôle Emploi parce que ce n'est pas nous (). C'est sûr que ce ne serait pas de mon point de vue extravagant que de temps en temps il y est des antennes de pôle Emploi qui ne soient pas à Amiens. Peut-être a-t-il été décidé que c'était plus commode, je ne sais pas, mais de la même façon que l'on a conçue par exemple, les lycées jusqu'à ce que la Région, Picardie à l'époque décide d'en faire en milieu rural, ils étaient toujours situés dans les grandes villes. Peut-être qu'il pourrait être imaginé ça mais ça supposerait que l'on en parle avec le bon interlocuteur, c'est Pôle Emploi, il faudrait que la commission et sa vice-présidente puissent avoir un dialogue avec ceux qui veulent la voir sur ça, ce n'est pas choquant mais ce n'est pas nous qui allons décider des lieux d'implantation de pôle Emploi.

Alain DESFOSSES :
Je suis bien d'accord, mais néanmoins on peut le faire remarquer à Pôle Emploi, et pour compléter mes propos, nous avons sur le territoire un groupe d'agriculteur qui s'est constitué, qui produit des légumes et l'an dernier, ils avaient embauché 15 personnes, ils voulaient doubler l'équipe, passer de 15 à 30 personnes. Ils sont passés par Pôle Emploi, je précise des emplois très peu qualifiés, Pôle Emploi au bout de quinze jours, 2 candidatures. Les agriculteurs se sont tournés vers moi pour trouver une solution, éventuellement passer par une boîte d'Intérim. Je leur ai proposé d'utiliser la page Facebook de la Com de com, d'envoyer un mail à chaque maire, dans chaque mairie. Au bout de deux jours, 120 candidatures … voilà tout ça pour prouver l'inefficacité de pôle Emploi.

Alain GEST :
C'est un autre sujet que tu es en train de traiter, parce qu'il n'y a pas que l'aspect géographique. Tu es en train de remettre en cause l'efficacité du système.

Alain DESFOSSES :
Le pôle métropolitain est finalement le bon interlocuteur surtout dans le cadre de l'Emploi / Insertion, pour justement faire remonter ces informations à pôle Emploi.

Alain GEST :
Vous, vous dépendez de quelle antenne de pôle Emploi à Amiens ?
Dury,
Alors là c'est pareil, les hommes et les femmes qui dirigent les antennes sont aussi souvent à l'origine du fonctionnement diversifié de ces antennes et il peut arriver qu'il y en ait certaines qui soient plus efficaces que

d'autres. D'une certaine façon s'est bien parce que c'est la reconnaissance des qualités de ceux qui peuvent s'exprimer sur ce sujet-là, après est-ce que c'est exclusivement lié à un problème géographique, je ne sais pas te répondre, ce que je sais c'est que à titre personnel sur les échos que l'on a lorsqu'il y a des créations d'entreprises, s'est diversifié, il y a des entreprises qui sont très contentes du service rendu par pôle Emploi. Je vais te prendre un exemple, ce qu'ils font actuellement de manière très ciblée sur le personnel « ex Whirpool » est de bonne qualité. A côté de ça, tu vas avoir d'autres endroits ou se sera moins satisfaisant mais là en l'occurrence, peut-être qu'une action, qu'ils engageraient eux-mêmes d'ailleurs mais de proximité aurait été aussi payante que celle que vous avez engagé vous-même, c'est plus peut-être un problème de positionnement de l'opération plutôt que du positionnement du siège, parce que à notre époque d'Amiens à Poix on peut quand même se parler !! mais par contre c'est peut-être le système qui a été mis en place à l'époque pour répondre qui n'était pas très adapté.
Pascal RIFFLART souhaitait réagir sur ce point.

Pascal RIFFLART :
Sur ce problème-là, je suis de votre avis Monsieur le Président, je pense que ce n'est pas parce que tu vas délocaliser les gens de pôle Emploi à la campagne qu'ils vont devenir des « ras-des-champs », l'efficacité n'est pas en termes d'implantation mais encore une fois, de personnes, de structures et de mode de fonctionnement. On est un département assez particulier parce que l'on a une ruralité très importante et pourtant on n'a pas un pôle emploi qui n'a pas une typologie très rurale parce que l'on a une capitale régionale qui est juste au centre qui absorbe finalement la méthode et ses effets, alors que dans d'autres départements extrêmement ruraux, comme les départements viticoles, là on a des pôles Emploi qui sont adaptés finalement parce qu'ils ont cette culture-là. Par contre, je partage avec toi cette notion de 3ème secteur. En effet, si on accepte la structure de pôle Emploi qui est ce qu'elle est actuellement et quand même elle ne fonctionne pas si mal dans certains domaines, mais c'est vrai que se sont dans des domaines « macro-économique » qui ne sont pas les mêmes que le domaine agraire, il y a en effet l'espace pour un 3ème secteur, tu viens de faire la démonstration que tu as monté quelque chose rapidement, qui a bien fonctionné. C'est ça la leçon qu'il faut en tirer, quand une mutualisation de l'offre par l'intermédiaire des maires arrive à « récolter » 120 candidatures, 60 fois plus, là où il y a un organisme, c'est tout il ne faut pas être « plus royaliste que le roi ». il faut partir de cette expérience et il faut en effet extrapoler.

Alain DESFOSSES :
Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais simplement c'est un fait qui c'est produit l'an dernier sur mon territoire et je pense que ça mérite d'être pris en compte et de mener la réflexion à partir de ces exemples-là, ce sont des exemples que l'on rencontre chez nous et quand vous habitez Beaucamps le Vieux et que vous devez prendre rendez-vous à pôle Emploi à Dury ce n'est pas évident. Je ne vais pas vous apprendre ce que c'est que le problème de la mobilité.

Claude DEFLESSELLE :
Monsieur le Président, je ne voulais pas dire tout à l'heure que c'était réservé à l'Education Nationale. Lorsque j'étais Président de l'inter-co nous avions ouvert nos bureaux à des permanences pour de la Mission Locale pour l'emploi. Je voulais simplement rajouter que dans cette délibération, on parle des jeunes, des parents mais on ne parle pas de l'Education Nationale, je pense que ça pourrait être une ligne qui s'ajoute dans cette délibération.

Alain GEST :
Dans ce cas-là, moi ça me paraît évident qu'autant il ne faut pas laisser l'Education Nationale seule, autant il ne faut pas dans ces secteurs là ne pas l'associer. Je t'en donne acte bien volontiers.
Maintenant, je vais répondre à Laurent SOMON, il y a une chose que je ne peux pas laissé passer c'est le fait que l'on dise qu'il n'y ait pas de concertation, parce qu'il y a une commission qui se réunie, je comprends très bien que tu n'es pas le temps d'être dans cette commission comme moi je ne suis pas dans toutes les commissions, mais dans les commissions il y a normalement des représentants de ta communauté et quelques fois même des conseillers départementaux donc tu peux y être 2 fois représentés et donc je ne peux pas laissé dire qu'il n'y a pas de concertation. Ensuite, ce qui est proposé est le fruit du travail de cette commission, on peut dire qu'il n'est pas bon, on peut faire des propositions complémentaires, comme l'a fait Claude DEFLESSELLE, je reçois l'information mais on ne peut pas dire, qu'à partir du moment où il y a des gens qui sont réunis dans une commission qu'il n'y a pas eu de concertation. Il y a un problème dans le pôle métropolitain, c'est que à un moment donné, un certain nombre de communauté de communes qui ne se sont pas représentées dans les commissions et pourtant il y a des personnes de leur communauté qui siègent aux commissions et c'est pour ça d'ailleurs que j'ai voulu que l'on fasse sur les gros dossiers comme le SCoT, le PCAET, des réunions avec les Présidents à chaque étapes de la réflexion pour éviter justement que l'on avance sans être certain que la collectivité représentée par son Président soit bien d'accord, mais à

un moment donné il faut quand même que la commission puisse s'exprimer et après effectivement si aujourd'hui tu arrives et que tu dis voilà comment je verrai cette action dans ce domaine ton avis est parfaitement respectable, c'est pas ça le sujet.
3ème élément, je vais finir par croire que tu veux absolument que le pôle métropolitain ne fasse rien, ou tout du moins en dehors de ce que les uns et les autres ne veulent pas faire seul, c'est-à-dire, la révision du SCoT, le PCAET s'est nécessairement collectif, le conseil de développement tout le monde à dit, bien sur c'est collectif et surtout rien d'autre. Je le dis vraiment nettement, j'ai le dos large, je suis habitué mais ça devient vraiment préoccupant, je dis bien préoccupant, il se trouve qu'il y a une volonté qui a été mise en place, il y a des statuts qui ont été votés, ici on n'est exactement sur une responsabilité que les statuts votés ont donnés au pôle métropolitain. Ça n'est pas une compétence c'est une action et bien évidement je suis le premier à répéter que ce n'est pas la peine de réinventer l'eau chaude lorsque d'autres le font, pour autant puisque l'on parle des missions locales, il y a trois missions locales sur le territoire du pôle métropolitain, mettre en cohérence l'action de ces trois missions locales, ça me paraît justement être du rôle du pôle métropolitain pour éviter ou pour profiter de ce que certains peuvent faire en ayant des résultats et qui ne sont pas fait par d'autres. Donc, je ne pense pas que l'on puisse dire que l'on prend la place des missions ou alors c'est que tu connais mal le travail que font les missions.
Enfin un dernier point, là encore l'outil numérique s'il existe on remballe tout de suite, s'il existe ? moi je veux bien. Encore une fois ce sont des élus qui ont ces propositions, pas moi et s'ils font des propositions c'est qu'ils ont un ressenti. Alain DESFOSSES vient d'avoir un ressenti sur le problème du pôle Emploi, ils l'expriment peut-être mal ce n'est peut-être pas comme ça qu'il faut réagir mais cependant, il ne faut pas leur interdire de réagir parce que sinon ça veut dire qu'ils n'ont plus le droit de rien et donc là franchement je trouve ça inadapté parce que l'on est dans le cadre des actions que l'on s'est donné. Faire le boulot d'une autre collectivité, non ! on aura sans doute l'occasion de le dire plus tard au sujet de l'ingénierie s'il y a une proposition d'ingénierie qui est faite, je ne vois pas pourquoi on voudrait en faire une à nous, entièrement d'accord là-dessus. En revanche, dire au pôle métropolitain vous faites seulement et uniquement ce que nous on ne veut pas faire, ce n'est pas l'objet du pôle métropolitain, ce n'est pas ce qui a été voté. Il y a des gens qui se réunissent et qui travaillent et moi je ne peux pas non plus être dans toutes les commissions, simplement ici, il y a un rendu d'une commission, on peut très bien dire, voilà ça ne me plaît pas et je préfère que l'on fasse ça, mais dire comme seul argument c'est déjà fait par d'autres, je ne vois pas où est fait le portail en question mais je ne connais pas tout et je m'en tiens là.

Laurent SOMON :
Très rapidement, je n'ai jamais contesté le travail de la commission, je ne voudrais pas que l'on se méprenne, oui des concertations en internes mais des concertations avec les services extérieurs il n'y en a pas.
Ensuite, la seconde chose, comme l'a très bien illustré Alain DESFOSSES, c'est une question de pragmatisme et de « mise en scène » et de mutualisation des services qui existent déjà par ailleurs, soit sur les territoires on a bien vu que ce n'était pas le pôle métropolitain qui avait résolu son problème mais les maires qui avec la concertation avec l'EPCI qui avaient résolu le problème. Donc c'est tout à fait différent de penser que ce qui a été résolu dans la CC2SO était le fruit du travail, tout à fait honorable et normal de la commission. Je dis qu'il faut aujourd'hui, parce que derrière, je vais allé au bout de la réflexion, au bout du bout, il y a des emplois à créer et des coûts pour les structures et en fait c'est une structure qui va embaucher et qui derrière va générer des coûts de fonctionnement du pôle métropolitain et donc des coûts de structures pour les différentes EPCI adhérentes, j'y suis très vigilant on en reparlera tout à l'heure, peut-être que d'autres ont moins de problème, je suis vigilant à l'augmentation des coûts de fonctionnement de ma collectivité et qu'aujourd'hui, ça fait partie des réflexions que j'ai sur les missions pour lesquelles je pense que l'on est en capacité, en mutualisant, sans créer d'emploi, de pouvoir résoudre ces problèmes, en tout cas d'améliorer la situation en terme d'emploi.

Alain GEST :
Je comprends très bien tes remarques, simplement ne croit pas que je ne suis pas vigilant sur les dépenses de fonctionnement de ma collectivité, je signale que je peux d'autant plus être vigilant que c'est celle qui participe de loin le plus et que dans le montage du budget 2020, c'est bien parce que nous avons fait une concession sur ce point que l'on peut faire le budget. Je veux bien encore une fois, tirer toutes les conséquences de ça mais il y a un moment donné sans cesse remettre en cause l'activité du pôle, sans cesse remettre en cause, y compris dans des réunions extérieures où nous ne sommes pas représentés, Amiens Métropole, un moment donné on se lasse.

Laurent SOMON :
Juste, il faut distinguer, on a déjà eu le débat lorsque les statuts ont été adoptés et ils ont été adoptés, il n'y a pas de souci là-dessus, il y a des compétences et des missions, les compétences pas de problème on a transféré les compétences pour le reste les EPCI restent encore maître chez eux sur ces missions que je sache même s'il y a un

travail qui peut être fait par les commissions. Il n'y a pas un transfert de compétences sur les missions sur lesquelles on peut travailler et encore une fois, je suis tout à fait d'accord pour que l'on travaille en mutualisation, tu es d'ailleurs le premier à dire il y a quelques temps qu'il y avait trop de structures, que peut-être avec l'organisation précédente il fallait peut-être en supprimer, or on n'a rien supprimé, on en créait toujours ou du moins on maintient, on donne de nouvelles missions qui pour autant pourrait être mutualisées entre les différents acteurs qui ont déjà cette compétence pour que l'on puisse avancer d'une manière plus efficace. C'est ça que je dis, ce n'est pas le reste. Je ne critique pas les statuts, je ne critique pas les votes je les respecte d'ailleurs si je suis là c'est bien pour ça. Les compétences ce n'est pas uniquement sur celles qui sont comme tu dis dans l'intérêt général et qui ferait gagner de l'argent aux collectivités infra au pôle métropolitain pas du tout, c'est de dire sur certaines on a transféré les compétences pour lesquelles on pouvait travailler ensemble et on a délégué la compétence véritablement et celles où se sont des missions et pour lesquelles on peut encore avoir notre propre compétence et on reste compétent sur ces domaines. Et encore une fois, ce n'est pas une critique vis-à-vis du pôle, il faut arrêter de toujours prendre les choses très personnelles, ce n'est pas contre Amiens Métropole c'est contre le fonctionnement général et ce que nous disent les gens à l'extérieur, les manifestations depuis novembre dernier qu'il y a trop de structures, qu'ils n'y comprennent rien, qui ne comprennent pas que l'on dépense comme ça. Et que pour moi on aurait dû rester, mais ça c'est mon propre vœux ce n'était pas celui de la majorité, dont acte que l'on reste sur les transferts de compétences au pôle métropolitain du PCAET et du SCoT mais que l'on puisse après avoir des conférences des Présidents, des mutualisations de services entre les différents EPCI pour travailler sur le plan de mobilité rurale pour la CC2SO qui était déjà engagée, que ce soit sur l'insertion, si le Grand Roye se sent motivé et la nécessité d'avoir des services mutualisés sur l'insertion ou la préparation des jeunes à l'emploi, pourquoi pas. Ce ne sont pas des transferts de compétences, ce sont des mutualisations des services et donc s'appuyer aussi sur celles qui ont trouvé des solutions moins onéreuses, plus pragmatique, plus efficace, la preuve, qui sont sans création de postes, sans coup supplémentaire de fonctionnement, mais cela n'engage que moi en tant que Président de la CCTNP, j'en ai parlé hier avec mes vice-présidents, ils ne sont peut-être pas tous d'accord avec moi mais en tout cas si on ne peut plus rien dire je me tais de suite, il n'y a pas de problème, je respecte l'ensemble de la majorité qui n'est pas d'accord avec moi.

Alain GEST :
Ça c'est vraiment typiquement le type de faux procès parce que si j'ai interdit de parler qui que se soit ici il faut me le dire et me montrer quand mais il y a un moment ça déborde si tu veux, je suis très gentil de nature, on se connait mais il y a un moment ça déborde et je dis c'est systématique et quand tu dis il n'y a pas de coordination avec les services techniques, ce n'est pas vrai, il n'y a pas de coordination avec la directrice de la Communauté de Communes Nord Picardie … voilà c'est marrant les collaborateurs du pôle ne la rencontrent pas, je n'y peux rien moi.

Laurent SOMON :
Il faudra me montrer sur les procès-verbaux des commissions si vraiment on est absent, me le dire, à ma connaissance la Directrice Générale des Services vient aux réunions. Si vous me démontrez par les procès-verbaux et les comptes rendus qu'elle n'y est pas je rectifierai bien évidement.

Alain GEST :
Et bien on va vérifier ça de très près, de la même façon je ne sais pas qui siège dans la commission au titre de la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie.

Laurent SOMON :
En mon nom propre, en tant que président, mon vice-président peut être en désaccord avec moi et je respecterai son propre avis.

Alain GEST :
Ça c'est pareil, à un moment donné, les gens qui représentent leur collectivité il faut bien que lorsqu'ils se rendent quelque part, ils engagent parce que sinon on ne peut rien faire. S'il y a quelqu'un qui vient et après on dit « ah non lui il n'était pas mandaté pour » comment on fait ? tu sièges dans d'autres assemblées, les uns et les autres sont mandatés.

Bien ce que je propose, compte tenu qu'il y a eu débat, c'est de demander à notre collègue Bénédicte THIEBAUT de revoir à la lumière de ce qui a été dit les choses pour éviter qu'il y ait bien évidemment des doublons avec autres choses, de retenir ce qui a été dit, les remarques qui ont été faites et de voir s'il y a un moyen, d'amender la commission, on va réserver si vous le voulez bien le vote sur ce texte là et on remettra au vote la fois prochaine. On

peut attendre le prochain comité mais si on veut que les commissions fonctionnent, il faut vraiment qu'elles puissent fonctionner et les gens qui vont là représentent la collectivité.

Laurent SOMON :
Président, vous être maître des heures et de l'ordre du jour, vous l'avez mis à l'ordre du jour, vous pouvez le voter, il n'y a aucun souci, je ne demande pas le report du vote.

Alain GEST :
Mais c'est moi qui le propose.

Demande d'amendements – Report de la délibération au prochain Comité Syndical

Point 9 –Délibération relative à la mise en place de la Commission d'appel d'offres

Alain GEST :
Point 9, délibération relative à la mise ne place de l'appel d'offres, alors je ne vais pas vous apprendre ce qu'est une commission d'appel d'offres, je ne vais pas vous apprendre non plus que compte tenu de l'importance relative du pôle métropolitain il ne va y avoir des commissions d'appels d'offres tous les matins mais néanmoins, il faut qu'il y en ai une et donc la commission d'appel d'offres est obligatoirement réunie, sauf urgence impérieuse, pour les marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés ci-après :

– ~~**221 000 € HT**~~ ⇨ au 1er janvier 2020 : **214 000 € H.T**. pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales
– ~~**5 548 000 € HT**~~ ⇨ au 1er janvier 2020 : **5 350 000 € H.T**. pour les marchés publics de travaux et pour les contrats de concessions.

La CAO est chargée de :

- examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- éliminer les offres non conformes à l'objet du marché,
- choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- déclarer l'appel d'offres infructueux.
- donner son avis pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.
- Donner son avis pour tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Il est possible de décider de faire de la CAO une instance à caractère permanent, qui sera réunie périodiquement, en fonction des besoins, afin d'éviter d'avoir à désigner une CAO à chaque marché public passé selon une procédure formalisée.

Donc, nous proposons de créer une commission d'appel d'offres permanente.
Le Pôle Métropolitain doit définir lui-même les règles de fonctionnement de sa CAO (délai minimum pour les convocations, voix prépondérante du président en cas de partage égal des voix, règles applicables en matière de remplacement des membres, titulaires ou suppléants…). Un règlement intérieur de CAO remis aux élus est proposé pour validation

Premier élément, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'il y ait une CAO permanente ? il n'y a pas d'avis contraire.

Bien à partir du moment où on a une commission d'appel d'offres, nous avions lors d'une réunion précédente, au tout début de pôle métropolitain désigné Joseph BLEYAERT comme Président et comme cette commission est désignée pour les 4 ou 5 mois qui restent parce que ça continuera tant qu'il n'y a pas les nouvelles instances ce que je vous propose c'est d'avoir 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
Je dis par avance que 5 membres ça ne correspond pas aux 10 structures, donc toutes les structures ne peuvent pas avoir un membre titulaire mais je pense que l'on peut se faire confiance dans ce genre de chose.

Alors j'ai 5 noms, je ne sais pas s'il y a eu d'autres proposition … non, alors j'ai besoin de 5 titulaires et 5 suppléants. Je pense que Michel VILLAIN n'a pas le droit de ne pas figurer sur cette liste compte tenu qu'il est en charge des finances, maintenant il en faudrait 4 autres :

- Jean Michel MAGNIER,
- Julien HERNANDEZ,
- Isabelle WU
- Anna-Maria LEMAIRE

Je vous rassure ce n'est pas une commission d'appel d'offres comme ici où il y a en a toutes les semaines, il n'y aura peut-être pas une seule réunion d'ici les élections.
Merci aux 5 candidats volontaires maintenant il me manque 5 suppléants,

- Francine BRIAULT
- Michel LETESSE
- Marie-Christine MAILLARD
- Patrick DESSEAUX
- Jean Louis GREVIN

Merci, nous avons donc une commission d'appel d'offres. Il n'y a pas d'opposition sur sa composition ?
Très bien

Laurent SOMON :
S'il te plaît Alain, juste une remarque technique, c'est par rapport au montant des marchés, ils vont changer au 1er janvier 2020, se serait peut-être intéressant de mettre ceux qui seront applicables au 1er janvier sachant que c'est :

- 214 000 € H.T au lieu des 221 000 € H.T.
- 5 350 000 € H.T. au lieu de 5 548 000 € H.T.

Alain GEST :
Oui bien sûr, on corrigera sur le compte rendu afin d'y faire figurer les seuils en vigueur au 1er janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

Point 10 – Délibération relative à la Charte Nord France Invest (N.F.I)

Alain GEST :
Séverine HEDIN rapporte sur ce sujet.

Séverine HEDIN :
Au regard de la loi NOTRe n°2015 - 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région, chef de file du développement économique en région, et les intercommunalités sont amenées à structurer des relations partenariales en vue d'accompagner, de manière commune, coordonnée et complémentaire, les projets de création et de développement d'entreprises.

En termes d'attractivité économique, la Région, les intercommunalités et autres partenaires institutionnels en région développent, de manière concertée, une stratégie ambitieuse visant à attirer des investissements directs exogènes, français ou étrangers, créateurs d'emplois et d'activités nouvelles ou permettant de pérenniser des activités et de sauvegarder des emplois sur le territoire des Hauts-de-France.

Nord France Invest, association régie par la loi du 1er juillet 1901, est mandatée par la Région et la CCI de Région Hauts-de-France pour contribuer à l'attractivité des Hauts-de-France.

Elle attire, par ses actions de prospection et d'ingénierie à l'implantation, des investissements provenant de pays étrangers et permettant la création d'entreprises, la reprise de sociétés pour lesquelles il y a un enjeu de pérennité, ou l'extension de sociétés à capitaux étrangers déjà implantées sur le territoire régional.

Ainsi, les Intercommunalités, les partenaires institutionnels locaux et la Région, en direct ou avec leurs représentants mandatés dans le cadre du Réseau Investir en Hauts-de-France, se chargent de prospecter les investissements français et étrangers, de les accueillir et de répondre à leurs besoins d'implantation et de développement.

Cette charte a pour objectif de définir les modalités de gestion des projets d'implantation identifiés au sein du réseau. Elle garantit la diffusion des différents cahiers des charges auprès des partenaires signataires. Elle permet d'accéder au catalogue des offres de services proposées par NFI (sans qu'il y ait d'obligation de commandes).

Au titre des actions engagées par le pôle métropolitain, des orientations stratégiques envisagées par la Région et afin de nous assurer de la réception des cahiers des charges de projets identifiés, il est proposé au Comité syndical d'autorise le président à signer la Charte partenariale Réseau Investir en Hauts-de-France avec Nord France Invest et la région Hauts-de-France.

Il n'y a pas d'incidences financières mais une volonté de fonctionner au mieux avec la Région et Nord France Invest.

Alain GEST :
Je ne sais pas si vous connaissait ce qu'est Nord France Invest ? c'est une organisation qui s'occupe d'accueillir les projets internationaux qui s'intéressent aux Hauts de France, les dénicher éventuellement mais en tout cas les gérer derrière et faire en sorte de les répartir harmonieusement sur le territoire des Hauts de France. Ce qui est vrai, c'est que jusqu'à présent nous n'avons pas vu beaucoup de dossiers aboutir dans le versant sud des Hauts de France, on est quelques un à siéger, je siège moi-même, on s'est réuni d'ailleurs hier ici à Amiens. Le conseil d'administration qui était présidé par Philippe VASSEUR qui aujourd'hui à un autre président. C'est un organisme qui signale par exemple quand il y a un dossier qui tourne autour de la Région et signalait souvent avec un sigle, un nom que personne ne comprend parce qu'il demeure confidentiel et effectivement il y a des dossiers qui cheminent et qui arrivent à l'implantation, ça concerne l'international, les entreprises venant de l'extérieur et donc ils nous ont proposé de signer cette charte avec Nord France Invest.

Y-a-t 'il des observations sur cette charte ? qui ne nous engage pas à autre chose que d'y participer et de suivre les débats de cette auguste assemblée.

Laurent SOMON :
Ça peut être internationaux étranger comme français. C'est ce que j'ai lu dans la charte, ce ne sont pas seulement les entreprises étrangères, c'est aussi les entreprises nationales, peut être qui sont voués à l'exportation pour autant, ce sont aussi des entreprises françaises.

Séverine HEDIN :
Juste pour compléter ; les prospecteurs identifient à l'étranger des entreprises susceptibles de s'implanter en France et on peut tout à fait imaginer que ces entreprises pour certaines sont connues à l'échelle nationale et de se fait arrivent par le biais de Nord France Invest mais comme le mentionnait le Président se sont essentiellement des projets à l'international

Alain GEST :
Moi pour le moment quand j'ai siégé, je n'ai vu que des entreprises internationales mais il peut y avoir une entreprise Française implantée à l'international et qui envisage de s'implanter en France, ce n'est pas interdit.

Laurent SOMON :
Les EPCI qui ont la compétence économique peuvent naturellement être adhérentes et que ça n'obère pas que le pôle métropolitain le soit aussi, comme à Amiens Métropole l'est et que les autres peuvent être candidats si elles signent cette charte et s'y engage. Je rappelle quand même, qu'il y a des engagements d'éthiques qu'il faut à la fois qu'il y ait la prospection et la possibilité de ce qui est connu de Nord France Invest à destination des disponibilités des territoires et inversement que la connaissance des territoires doit aussi remonter à Nord France Invest pour que le choix de celui qui souhaite s'implanter puisse avoir connaissance de l'ensemble des territoires qui ont des dispositions ou qui ont les qualités pour recevoir ces entreprises.

Alain GEST :
C'est la raison pour laquelle le pôle peut être signataire dans la mesure où par exemple on fait des salons en commun, on est là pour promouvoir l'action en matière économique que nous sommes chargés de faire, promouvoir le secteur de l'ensemble du pôle.
Pas d'autres questions, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité

Point 11 – Délibération relative à la Convention Amiens Métropole / Pôle Métropolitain

Brigitte FOURÉ :
Afin de permettre au pôle métropolitain de bénéficier de l'expertise et des compétences d'Amiens Métropole dans divers domaines tels que l'informatique, les ressources humaines, les finances, parce que le personnel du pôle métropolitain c'est un personnel par nature « généraliste », ce n'est pas les critiquer que de dire cela, c'est juste un conseil et c'est normal, or pour faire fonctionner un organisme comme celui-là il est utile de s'appuyer sur les compétences qui sont parfois d'une haute technicité, je pense à la gestion du personnel mais aussi à l'informatique ou aux finances donc il a été convenu de mettre en place une convention de partenariat, de gestion et d'appui entre Amiens Métropole et le Pôle Métropolitain.

Cette dernière s'articulera autour de deux axes :

- L'axe « Appui / Ingénierie ».
- L'Axe « Production ».

Il est demandé aux membres du comité syndical de valider la mise en place de cette convention à compter du 1er janvier 2020 avec Amiens Métropole. La convention a été remise aux membres du Comité Syndical avec la convention et dossier du comité syndical.

La passation de cette convention fera l'objet d'une inscription au budget 2020 pour un coût annuel estimé à 39 500 €. La convention ainsi que le coût induit seront révisables annuellement.
Le personnel du pôle métropolitain est soumis à deux régimes distincts :

- Le personnel recruté par Amiens Métropole est mis à disposition du pôle métropolitain et intégré à la gestion unifiée du personnel (G.U.P.) :

  - Poste de direction du pôle métropolitain
  - Séverine HEDIN : Responsable Développement Economique
  - Magali DELBOUILLE : Cheffe de projet SCoT
  - Fabien ROCHE : Responsable Tourisme
  - Marie COLLONVILLE : Responsable PCAET
  - Alexandre ROCHE : Responsable Transition Ecologique et Energétique
  - Céline ROCHE : Responsable Emploi, Insertion et Santé
  - Christelle DOREMUS-BEAUDOIN : Assistante de Direction
  - Emilie LERIVEREND : Responsable Administrative et Financière
  - Chargé(e) de mission Ingénierie financière

- Le personnel recruté par le pôle métropolitain et non intégré à la gestion unifiée du personnel :
  - Laurence RATAUX : Chargée de mission Développement économique
  - France DAVID ; Chargée de communication
  - Chargé(e) de mission Plan de Mobilité Rurale

Afin de pouvoir finaliser les recrutements, assurer la mise en paie des agents non intégrés à la G.U.P.,mais également assurer le suivi des carrières de l'intégralité du personnel du pôle, il est nécessaire d'adhérer et/ou de conventionner auprès de plusieurs organismes :
- Centre de restauration Fauga.
- C.N.A.S.

Ces adhésions et/ou conventionnements font l'objet de délibérations soumises au vote des membres du comité syndical.

<u>Convention d'adhésion au restaurant municipal FAUGA</u> :

Il est proposé aux membres du comité syndical de passer une convention d'adhésion avec le restaurant municipal FAUGA pour que le pôle métropolitain du Grand afin que ses agents puissent en bénéficier au même titre que ses agents intégrés à la gestion unifiée du personnel d'Amiens Métropole à compter du 1er janvier 2020 ;

Alain GEST :
C'est bien évidement pour éviter d'avoir à embaucher du personnel qualifié en matière comptable ou en matière de ressources humaines, c'est exactement ce que Amiens Métropole fait avec ses établissements publics, comme le Cirque, comme la Maison de la Culture, comme Somme Numérique, de façon à apporter une prestation technique qui était d'autant plus nécessaire à la mise en place du dispositif et qui aujourd'hui encore s'avère particulièrement nécessaire sur le plan comptable notamment mais pas que.

Laurent SOMON :
Pour préciser que ce n'est pas véritablement 39 500 € mais compléter d'une majoration de 5% donc bien 43 800 €, si on compte la majoration de 5%.
La base de la masse salariale de 875 000 €, c'est donc un forfait pour les frais de gestion de 43 800 € qui sera facturé pour la gestion des agents de la collectivité

Alain GEST :
C'est effectivement précisé dans les modalités à la fin du texte, la participation du pôle est fixée à un coût forfaitaire de 39 500 en sus du remboursement à Amiens Métropole des rémunérations et des charges correspondantes complétée d'une majoration de 5% en couverture des frais de gestion et des avantages particuliers garanties au personnel pour les 10 postes intégrés dans la G.U.P, c'est la Gestion Unifiée du Personnel. Puisque la plupart de nos collaborateurs 7 sur 10 sont à la G.U.P et les autres sont des contrats directs pôle métropolitain.
Je mets aux voix cette convention, qui est contre ? qui s'abstient ?

Laurent SOMON :
Monsieur le Président, je voulais simplement ajouter, moi ça m'a fait rire, mais j'aime bien plaisanter un peu et quand je vois domaine Finances « aide à la préparation budgétaire » je me dis mince alors on ne va plus avoir de percepteur ? c'est tout.

Alain GEST :
Pas au pôle, pas dans nos collectivités.
Je ne pense pas, on fasse appel au Trésorier.

Brigitte FOURÉ :
Mais c'est exactement comme pour l'urbanisme dans le passé, c'est l'état qui intervenait et depuis quelques années l'état n'intervient plus. Je pense que c'est la même démarche

Adopté à l'unanimité

Brigitte FOURÉ /
Si vous voulez bien je présente les points 12-13 et 14 ensemble parce qu'ils sont assez complémentaire.

12-13-14 - Délibérations relatives à la gestion du personnel : Adhésions et conventionnement

Le personnel du pôle métropolitain est soumis à deux régimes distincts :

- Le personnel recruté par Amiens Métropole est mis à disposition du pôle métropolitain et intégré à la gestion unifiée du personnel (G.U.P.) :
    - Poste de direction du pôle métropolitain
    - Séverine HEDIN : Responsable Développement Economique
    - Magali DELBOUILLE : Cheffe de projet SCoT
    - Fabien ROCHE : Responsable Tourisme
    - Marie COLLONVILLE : Responsable PCAET
    - Alexandre ROCHE : Responsable Transition Ecologique et Energétique
    - Céline ROCHE : Responsable Emploi, Insertion et Santé

- Christelle DOREMUS-BEAUDOIN : Assistante de Direction
- Emilie LERIVEREND : Responsable Administrative et Financière
- Chargé(e) de mission Ingénierie financière

- Le personnel recruté par le pôle métropolitain et non intégré à la gestion unifiée du personnel :
  - Laurence RATAUX : Chargée de mission Développement économique
  - France DAVID ; Chargée de communication
  - Chargé(e) de mission Plan de Mobilité Rurale

Afin de pouvoir finaliser les recrutements, assurer la mise en paie des agents non intégrés à la G.U.P.,mais également assurer le suivi des carrières de l'intégralité du personnel du pôle, il est nécessaire d'adhérer et/ou de conventionner auprès de plusieurs organismes :

- Centre de restauration Fauga.
- C.N.A.S.

Ces adhésions et/ou conventionnements font l'objet de délibérations soumises au vote des membres du comité syndical.

Il est proposé aux membres du comité syndical de passer une convention d'adhésion avec le restaurant municipal FAUGA pour que le pôle métropolitain du Grand afin que ses agents puissent en bénéficier au même titre que ses agents intégrés à la gestion unifiée du personnel d'Amiens Métropole à compter du 1er janvier 2020 ;

Convention d'adhésion au Centre National d'Action Social :

Considérant l'article 70 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre » ;

Considérant l'article 71 de la loi N°2007-2019 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux … ;

Considérant l'article 25 de la loi N°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des association nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget.
Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, association loi 190 a but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis par Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyencourt Cedex, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations.
Afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant ;

Il est proposé aux membres du comité syndical de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité du Pôle métropolitain du Grand Amiénois et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1er janvier 2020. Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Il est demandé d'autorise le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS et de valider le versement au CNAS d'une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :
Nombre d'agents bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes X Montant forfaitaire par agent bénéficiaire actif et/ou retraité.

Désignation de délégués auprès du Centre National d'Action Social :
Monsieur le Président indique qu'à la suite de l'adhésion au CNAS à compter du 1er janvier 2020, il y a nécessité de désigner des délégués locaux (élus et agents) pour le mandat 2014 à 2020.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de désigner :
Pour le collège des élus : M. Michel VILLAIN
Pour le collège des agents : Mme France DAVID correspondante titulaire
Mme Laurence RATAUX correspondante suppléante

Alain GEST :
Est-ce qu'il y a des questions ? non,
Donc je vais les mettre aux voix une par une.

Point 12 : délibération relative à la convention d'adhésion au restaurant municipal Fauga.
Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

Point 13 : délibération relative à la convention d'adhésion au C.N.A.S
Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

Point 14 : Délibération relative à la désignation des membres et correspondants C.N.A.S
Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

Point 15- Délibération relative au remboursement des frais de mission des agents du pôle métropolitain

Brigitte FOURÉ :
Il s'agit cette fois d'adopter un tarif pour le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des agents du pôle métropolitain

Les agents du pôle métropolitain (personnel mis à disposition et personnel embauché directement par le pôle métropolitain) sont amenés à effectuer de nombreux déplacements au sein du pôle métropolitain ou plus largement à l'extérieur.
Il est proposé de procéder à un remboursement sur la base des frais réellement engagés.

Les remboursements sont effectués trimestriellement (janvier / avril / juillet/ octobre).
En ce qui concerne la rétroactivité de la prise en charge des frais, la date retenue est : **le 01 septembre 2019.**

Barème Frais de déplacements

SNCF	Remboursement sur la base d'un montant maximum ou égal d'un billet en seconde classe.
Avion	Remboursement pour la métropole d'un billet en classe économique. Pour l'étranger sur devis
Stationnement	Remboursement des frais de parking basé les frais réels avec présentation des justificatifs

Barème Utilisation du véhicule personnel

- Remboursement au forfait sur une base kilométrique.
- Utilisation de mappy.fr ou viamichelin.fr pour calculer la distance : de l'adresse exacte du domicile du membre à l'adresse exacte d'arrivée.
- Une copie de la carte du véhicule est indispensable pour permettre le remboursement.

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile				
Type de véhicule	Jusqu'à 1 000 km	De 1000 à 2 000 km	Entre 2 001 et 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	**0,29 €**	**0,29 €**	**0,36 €**	**0,21 €**
6 CV et 7 CV	**0,37 €**	**0,37 €**	**0,46 €**	**0,27 €**
8 CV et plus	**0,41 €**	**0,41 €**	**0,5 €**	**0,29 €**

Barème Frais d'hébergement

Nuitée (petit-déjeuner inclus)	**70 €** pour les villes de moins de 200 000 habitants **90 €** pour les villes de plus de 200 000 habitants **110 €** pour Paris

Barème Frais de bouche

Repas	Prise en charge à hauteur de 15,25 € par repas

Afin de solliciter le remboursement des frais engagés il est nécessaire :

- De remplir le récapitulatif de frais, d'envoyer un R.I.B., la carte grise du véhicule et les justificatifs de dépenses.

Le Comité syndical est sollicité pour prendre en charge les frais engagés dans le cadre de leurs missions par les agents du pôle métropolitain, dans le respect des dispositions en vigueur détaillées ci-dessus et d'imputer la dépense au budget du pôle métropolitain au chapitre 065.

Ceci afin de faciliter la vie de nos agents sachant qu'il y a une réflexion pour savoir s'il est préférable de rester sur ce système-là, les véhicules personnels des agents ou bien s'il n'est pas préférable de louer un ou des véhicules pour le pôle ou d'acheter et de mettre à disposition. Une réflexion qui vous sera présentée quand elle sera un peu plus mûrie.

Alain GEST :
Ma préférence va vers la location de véhicule et je dois dire que j'aimerai bien que l'on puisse mutualiser avec l'ADUGA qui a déjà des voitures en location.
Jusqu'à présent, il y avait une voiture qui était mise à disposition par Amiens Métropole de Frédérique CHARLEY, il l'avait parce qu'il était antérieurement Directeur Général Adjoint d'Amiens Métropole et bien évidement sa voiture a été restituée donc pour la Directrice il faut trouver une solution. La solution qui paraissait la plus naturelle est effectivement de louer mais je ne manquerai pas de poser la question au directeur de l'ADUGA pour voir comment on peut mutualiser les véhicules des 2 structures. Pour le reste c'est histoire d'avoir des tarifs pour avoir une base de remboursement des frais puisque nous avons passés les frais des Elus, nous avons passés les frais du Conseil de Développement maintenant on passe les frais du personnel.
Questions ? Monsieur DEFLESSELLE.

Claude DEFLESSELLE :

Une simple remarque, le tableau que l'on montre sur les indemnités, je ne vois pas pourquoi on a jusqu'à 1 000 et puis après de 1 000 à 2 000 alors que l'on a les mêmes sommes ? je me dis pourquoi pas faire jusqu'à 2 000 tout simplement.

Emilie LERIVEREND :
C'est un tableau qui vient d'un site administratif et qui ne vient pas du pôle, le site « emploi.gouv ».

Claude DEFLESSELLE :
Quand tu regardes jusqu'à 1 000 km, c'est 0,29 – 0,37 - 0,41, de 1 000 à 2 000 km c'est 0,29 – 0,37 - 0,41, je me suis demandé pourquoi on avait fait 2 tableaux ? pour te montrer aussi que je regardais ce que tu nous envoyais.

Laurent SOMON :
C'est un arrêté ministériel de février 2019.

Alain GEST :
Il y a-t-il d'autres questions sur ce point précis ? non y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? des abstentions ? Non plus.

Adopté à l'unanimité

Point 16 – Délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

Alain GEST :
Point 16 et là je vais donner la parole à Michel VILLAIN pour le débat d'Orientation Budgétaire

Michel VILAIN
Merci, je pense que vous l'avez eu en main et que vous l'avez lu attentivement. Il a été examiné lundi dernier en commission Finances, il n'a pas trouvé grand-chose à redire dessus. Vous connaissez toutes et tous l'obligation qui est faite aux collectivités d'une certaine taille d'avoir ce débat. Les orientations permettent de présenter les grandes lignes de la stratégie budgétaire de la collectivité dans un contexte marquait par la contrainte et l'imprévisibilité renforcée. Le calendrier budgétaire, le 20 décembre c'est le DOB aujourd'hui, au mois de février sera le vote du BP 2020 et ensuite en mai ou juin l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du pôle.
Alors rapidement, sans rentrer trop dans le détail, les participations 2019 en fonctionnement étaient de 850 000 € pour l'ensemble des structures, il est proposé qu'elles restent à 850 000 € en 2020. Au niveau des actions en revanche, le montant alloué était de 338 500 €, il passe cette année à 464 500 €. Vous avez en colonne de droite en rose les participations respectives des différentes EPCI, la plus forte augmentation étant pour Amiens Métropole qui passe à 126 446 €, pour certaines, elles augmentent à la marge 2 524 € pour la CC2SO, pour Nièvre et Somme elles baissent un peu, pour Avre Luce Noye elles diminuent de 3 217 €, Val de Somme elles baissent de 1 701 €, pour Grand Roye 1 278 € d'évolution et pour le Pays du Coquelicot 1 121 €. Le personnel on en a parlé tout à l'heure.
Les différentes actions : il y a le PCAET, le CDD en commun, le SCoT, le développement économique, le tourisme également, la mobilité, l'Emploi et l'Insertion, la santé et l'ingénierie mutualisée pour laquelle on a déjà rencontré des structures mais il en reste pas mal à rencontrer je vous invite à faire connaitre vos disponibilités, je me suis déplacé avec l'équipe et on est disposé à aller chez vous pour vous expliquer un peu tout ça, je crois que l'on doit aussi rencontrer les services du Département prochainement. J'oubliai aussi la communication et la concertation.
Voilà ce que je peux vous dire en résumé rapide.

Alain GEST :
Bien pour l'instant on en est aux orientations, bien sûr ça fera un budget à voter au mois de février, ce qu'il faut savoir c'est que si les participations des collectivités membres changent c'est parce que nous avons changé la méthode de calcul, je vous rappelle que l'on a calculé le fonctionnement au PFIA et que le plan d'actions l'année dernière était divisé en 8 parts égales, comme nous en avions convenu il est désormais dans une formule mixte 50% PFIA, 50% répartition équivalente, ce qui fait qu'évidement il y a une modification et j'ai déjà eu l'occasion de le dire tout à l'heure qui touche essentiellement Amiens Métropole. Le reste ce sont des modifications à la marge au plus c'est 3 000 € concernant Avre Luce Noye. S'agissant du reste je vous écoute, c'est le moment de discuter, parce qu'il y a des chiffres qui sont envisagés pour les différentes actions et puis il y a à commenter cela.

Je vous donne volontiers la parole.

Claude DEFLESSELLE :
Il y a quelque chose que je n'ai pas compris, il y a des actions quand je vois sur le tableau c'est 418 496 €, ce n'est pas le nombre que nous a donné Michel VILLAIN oralement et quand je vais jusqu'à la fin, je vois que les actions s'élèvent à 464 500 €, alors je n'y comprends plus rien ….

Alain GEST :
C'est 464 500
C'est le chiffre de 2019, par contre là vous avez dans le tableau c'est clair 464 500 €

Claude DEFLESSELLE :
Ok

Alain GEST :
Autres questions, autres remarques ? non
On vote le fait que l'on a présenté le DOB.
Est-ce que quelqu'un conteste le fait que l'on a présenté le DOB ?
Non

Dont Acte

Point 17 – Affaire Ajoutée : Délibération relative à la Convention de remboursement de la Communauté de Communes Val de Somme

Alain GEST :
Ça concerne un recrutement,

Brigitte FOURÉ :
Considérant le recrutement validé, les délais de mise en place administrative et la nécessité pour le pôle métropolitain de disposer des compétences en matière de communication, de concertation et d'évènementiel de France DAVID ;

Considérant la mise à disposition de France DAVID à compter du lundi 14 octobre 2019 et jusqu'au 30 novembre inclus auprès du pôle métropolitain avant sa mutation définitive au sein de la collectivité d'accueil le 1er décembre 2019 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Val de Somme verse à Madame France DAVID la rémunération correspondant à son grade et son emploi d'origine ;

Considérant qu'en contrepartie de cette mise à disposition, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois remboursera à la Communauté de Communes du Val de Somme la rémunération de Madame France DAVID ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes, au prorata de son temps mis à disposition ;

Il est donc demandé aux membres du comité syndical de valider cette convention de remboursement d'un montant de 6 024,10 € auprès de la Communauté de communes du Val de Somme et d'autoriser le Président à la signer.

Alain GEST :
Il s'agit de France DAVID que l'on a présenté tout à l'heure et après un arrangement avec Alain BABAUT, Président de la Communauté de communes, elle a été mise en quelque sorte à disposition jusqu'à ce qu'on puisse résoudre le problème juridique et de ressources humaines, qui est réglé depuis le 1er décembre, donc là on ne fait que rembourser la Communauté de Commune du Val de Somme.
Pas de problème pour ça ? pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité

Point 18 – Affaire Ajoutée : Délibération relative à l'adhésion au Club Climat de la Somme

Alain GEST :
C'est notre ami Franck BEAUVARLET qui va vous présenter le point 18

Franck BEAUVARLET :
Merci Monsieur le Président, c'est la charte du Club Climat de la Somme
L'objectif du Club Climat de la Somme est de créer un réseau d'échanges départemental en faveur de la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu est de permettre aux collectivités les plus avancées et celles rencontrant des difficultés de se rencontrer régulièrement pour échanger sur différents sujets pour conserver leur dynamisme et aider à la mobilisation des acteurs locaux. Ce réseau est proposé aux collectivités locales et territoriales, aux partenaires publiques et privés au travers d'une adhésion sans frais au Club Climat de la Somme.

Ce réseau est aujourd'hui porté par la Fédération de l'Energie de la Somme (FDE80). Il reprend le nom et remplace le Club Climat de la Somme anciennement porté par le département de la Somme (avec son accord).

En effet, aujourd'hui la FDE 80 s'est proposée pour coordonner au niveau départemental l'élaboration des 5 Plans climat Air Energie (PCAET) de la Somme élaborés respectivement par Baie de Somme 3 Vallées, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, les Communautés de communes des Villes Sœurs et Aumale Blangy sur Bresle, le PETR Cœur des Hauts de France. Cette proposition de portage a été validée par la DREAL et la DDTM ainsi que par la région Haut de France et le département de la Somme.

Le Club Climat prolonge les actions engagées notamment avec la prise en charge de la réalisation des Etudes de Planification et Programmation Energétique sur le département et la constitution d'un groupement de commande concernant l'élaboration des PCAET.

La FDE 80 s'engage à créer et animer un cercle d'échanges et de soutien pour les chargés de mission PCAET et contribuer à la dynamique départementale avec les différents acteurs publics et privés.

Les principaux engagements du Pôle Métropolitain seront de s'appuyer sur le réseau, d'innover pour rechercher des solutions humaines et techniques adaptées, de partager ses expériences et de participer à la vie du réseau.
En signant cette charte le Pôle s'engage pour une durée minimale de un an.

Alain GEST :
Voilà, présentation de cette adhésion, est-ce qu'il y a des remarques ?
Non, pas de problème, pas d'opposition, pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité

Point 19 – Question(s) Diverse(s)

Alain GEST :
Il me reste dans les questions diverses un point que je souhaitai qui soit évoqué devant vous, parce qu'il n'a fait l'objet à ce jour d'aucun débat au Bureau ni au Conseil. C'est une idée que je trouve pour ma part intéressante mais qui mérite que l'on se positionne sur le fait de savoir si ça nous intéresse, si c'est le rôle du pôle ou pas. Il s'agit du Projet Alimentaire Territorial, c'est une idée qui est née d'une réflexion portée par une discussion entre Frédérique CHARLEY et la Chambre d'Agriculture et d'autres et à ce jour, il n'y a pas eu de débat de fond sur le principe et donc je souhaitai que ce principe vous soit soumis.
Je vais demander à Céline ROCHE de présenter ce dossier.

Céline ROCHE :
Alors qu'est ce qu'un Projet Alimentaire Territorial, c'est une démarche qui a été encadrée par l'Etat et qui a été développée par le Ministère de l'Agriculture. Les enjeux c'est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en intégrant les dimensions économiques, sociales, environnementales.

Les 3 axes des PAT sont :

- L'éducation Alimentaire,
- La justice sociale,
- Et le gaspillage alimentaire,

Il s'agit de projets transversaux nécessitant une diversité d'acteurs, ça va pouvoir se jouer sur l'économie alimentaire, sur le culturel, la gastronomie, sur la nutrition la santé, l'accessibilité sociale, l'environnement l'urbanisme l'aménagement et avec différents acteurs, que ce soient les collectivités, les agriculteurs, la société civile et les entreprises.

Les apports des projets Alimentaires Territoriaux sont d'abord :

- Une meilleure connaissance des acteurs sur notre territoire,
- La création de transversalité, avec des croisements des différentes politiques publiques, ça va être à la fois, la santé, l'emploi/l'insertion, le tourisme, la mobilité, le développement économique
- C'est la mise en œuvre d'actions visibles sur le territoire, la valorisation des atouts et la réponse à une demande sociétale.

Les conditions de réussites d'un PAT, ça va être d'abord un portage politique mais également une implication de l'ensemble des services du Territoire avec bien sur des moyens humains et financiers.
Une animation du territoire avec une dynamique du développement local, la concertation, la collaboration entre les acteurs et une transversalité également entre les Projets Alimentaires Territoriaux.
Les différents PAT que l'on peut avoir sur le pôle, donc on a Amiens Métropole, on a répondu à un appel à projet en Mars 2018, on a été lauréat en août 2018. Sur l'année 2018-2019, le diagnostic a été réalisé et avec la concertation de plus de 100 acteurs et en janvier 2020 il y aura la validation du plan d'action.
La CC2SO est à peu près au même niveau, la phase de diagnostic a été réalisée également, il y a eu des forums, des challenges et la validation du plan d'action est à venir également.
Quant aux Communautés de communes du Grand Roye et d'Avre Luce Noye, ils ont répondu à l'appel à projets du 25 novembre 2019 et on saura s'ils sont lauréats au printemps 2020.
Ces différents PAT montrent qu'il y a peut-être une cohérence à avoir au niveau du pôle et qu'un poste pourrait être intéressant à ce niveau-là.
Les missions proposées seraient de mobiliser et former des personnes ressources dans les différentes EPCI et aissemer cette culture du PAT, de coordonner ces différents PAT existants et d'autres qui pourraient encore émerger, de conforter les actions parce que dans tous les territoires il y a déjà forcement des actions qui sont mises en place même si elles ne sont pas estampillée PAT, on parle de cuisine centrale, d'approvisionnement de produits locaux, de légumeries mais encore bien d'autres. D'identifier des solutions logistiques en adéquation avec les contraintes des producteurs et les attentes des consommateurs et de réaliser un benchmark auprès des autres collectivités qui ont déjà mis en place ces démarches et de transposer au profit des territoires existants.
Un exemple de modalité de financement, si on se base sur un poste à 75 000 KE, on pourra avoir une aide de l'ADEME de 24 000 € par an pour 3 ans, Amiens Métropole pourrait verser 41 000 € pour pouvoir avancer sur leur démarche, pour mettre en place les actions et il resterait 10 000 € pour les autres EPCI.

Benoît MERCUZOT :
Je trouve que le projet Alimentaire territorial est par lui même un outil dont nous n'avons qu'a peine commencer à nous approprier mais qui peut être particulièrement intéressant et qui je crois d'ailleurs s'il est fait de façon intelligente peut d'ailleurs aider à, non pas revitaliser mais à conforter l'économie et notamment l'économie rurale. Donc je pense que c'est vraiment, de notre territoire, je pense que c'est un outil particulièrement intéressant pour chacun des territoires, chacun des territoires doit ou pourrait trouver un intérêt. Pour autant ce que j'ai entendu sur les dernières diapositives me fait bondir parce que, que nos territoires se coordonnent, évidemment « oui » d'autant que lorsque l'on parle d'alimentation on imagine bien qu'un territoire urbain même s'il peut produire avec l'agriculture urbaine, a nécessairement besoin de territoires ruraux qui luis sont connexe et que les territoires ruraux eux-mêmes, les producteurs si on se dégage d'une agriculture mondialisée peuvent avoir un intérêt à trouver des consommateurs notamment dans la ville, là il y a une complémentarité qui pousse évidemment à la coordination de nos actions. Pour autant puisque ça reste une compétence de chacun des EPCI je ne vois pas pourquoi, ni comment et par quel miracle cette coordination nécessiterait des moyens supplémentaires, il suffirait me semble-t-il, qu'il soit fixé parmi les tâches des personnels de chacun des EPCI de pratiquer cette coordination pour qu'il n'y ait pas besoin de payer un agent supplémentaire. J'entends bien que l'ADEME en ce moment semble avoir beaucoup d'argent sur tous les domaines apparemment y compris sur celui-là mais enfin je rappelle que l'ADEME elle fournis un subventionnement pendant 3 ans, qui n'est que partiel on l'a bien vu par ailleurs et très franchement moi sur le projet

alimentaire territorial , 3 fois oui, sur la coordination 10 fois oui mais sur le poste demandé enfin je ne vois pas, enfin je tombe des nus, je ne comprends pas mais en fait vraiment sur le principe même je ne comprends pas.

Laurent SOMON :
A 100% je dis « oui » sur ce qui vient d'être dit

Alain GEST :
Très bien moi je voudrai avoir les autres avis, parce que vraiment je veux vous dire on fera ce que vous voudrez, moi ça m'est complétement indifférent.
C'est moi qui aie demandé que ce dossier soit présenté aujourd'hui, je ne sais pas comment il faut que je le dise. Vous faites ce que vous voulez, vous choisissez, de toute façon ça n'empêchera pas Amiens Métropole de faire le sien puisque l'affaire est lancée donc franchement, ou ça vous intéresse et vous dites que ça vous intéresse ou vous trouvez que c'est suffisant de le faire au niveau de chacune des collectivités, je comprends parfaitement ce raisonnement là, ça ne me choque en aucune façon, d'accord, donc j'ai présenté ce qui a été réfléchis, évoqué lors d'une commission Développement Economique présidée par Alain BABAUT. Donc ça me paraissait logique que vous soyez informés de la réflexion et comme je ne pouvais qu'imaginer des réactions de ce style, j'ai insisté pour que ce soit présenté aujourd'hui. Maintenant on va mettre ça aux voix, comme ça se sera simple puisque les choses méritent d'être classées là-dessus
Qui est contre ?

Laurent SOMON :
Je ne voudrai pas faire de formalisme, mais ce n'était pas à l'ordre du jour, donc il n'y a pas de vote, c'est une information et puis on ne vote pas, après ça viendra en temps et en heure. Et ça n'y est pas dans le DOB si je l'ai bien lu, c'est un peu gênant, on vient de voter un DOB et on veut nous rajouter éventuellement une compétence supplémentaire, enfin d'une prise de je ne sais pas quoi complémentaire, ça me gêne un petit peu

Alain GEST :
Dois-je te rappeler qu'un DOB ce n'est pas le budget, donc il s'agit de 10 000 € là. Donc je pense qu'on aurait trouvé une solution pour caser les 10 000 € dans le budget tel qu'il est. Et c'est dedans en plus mais bon peu importe. Moi ce qui m'intéresse c'est de me dire on arrête la réflexion sur ce sujet là c'est bien comme ça que je dois le comprendre ?

Benoit MERCUZOT
Non moi je pense au contraire qu'il faut poursuivre cette coordination, mais je ne vois pas ce qui justifie un poste supplémentaire

Alain GEST :
A ce moment-là cela veut dire que ça ne se fait pas au niveau du pôle métropolitain et que la coordination elle relève des communautés de communes ou de la communauté d'agglomération qui se lancent dans cette opération. Je ne vois pas ce que le pôle viendrait alors faire là-dedans, à quel titre, qu'elle serait son autorité, qui serait chargé de suivre ce dossier voilà ou alors c'est le réceptacle des débats s'il n'y en a pas d'autres

Isabelle WU :
Alors personnellement, je représente la CCALN, l'Avre Luce Noye, nous n'avons actuellement pas les moyens, pour des raisons de budget d'embaucher une personne à temps complet et le fait de mutualiser et le reste à charge pour les EPCI de 10 000 € nous paraît être la bonne solution, en ce qui nous concerne et je parle au nom de la CCALN

Laurent SOMON :
(Pas de micro)

Alain GEST :
Oui c'est 10 000 € divisé par 7. C'est un principe mais j'ai bien compris que le principe c'est de ne pas créer de poste supplémentaire. Moi je le redis ça me pose aucun souci

Alain DESFOSSES :
Nous, nous avons effectivement lancé la démarche PAT sur notre territoire, nous avons trouvé en interne une personne qui s'en occupe mais c'est vrai qu'il faut effectivement échanger entre territoires. On est plusieurs territoires à pratiquer et je pense que le pôle métropolitain est le meilleur lieu pour en discuter après je ne dis pas

qu'il faut embaucher quelqu'un mais peut-être que dans 6 mois, dans 1 an je ne sais pas. Mais il faudra bien à un moment échanger et des passerelles à mettre entre nos territoires.

Benoît MERCUZOT :
C'est vraiment sur la mécanique que j'ai un problème de la compréhension de la mécanique, soit c'est un transfert de compétences et dans ce cas-là, les moyens que chaque collectivité mets, mettait sur cette compétence sont transféré au pôle métropolitain soit ce n'est pas un transfert de compétences et dans ce cas-là, les collectivités continuent à travailler avec leurs moyens et elles se coordonnent et d'ailleurs c'est une question que j'aurai du poser au moment du DOB, ces 2 colonnes et j'ai un peu de mal à comprendre et apparemment ça relève du même débat entre fonctionnement d'une part et actions d'autre part, je crois comprendre ça finalement. En fait les compétences on est dans un mécanisme classique et les actions ça vient en plus mais ça reste malgré tout, la vraie difficulté me semble-t-il et quelque soit par ailleurs le niveau, bien que le niveau de dépenses correspondant ne soit pas complétement différent mais ça veut dire que les actions viennent en plus de ce que font les différents territoires. Du point de vu « moyens »

Alain GEST :
Ou ce que ne font pas les territoires, ce que j'ai pu comprendre de la part d'Avre Luce Noye c'est que l'idée les intéresse mais qu'ils n'ont pas les moyens de mettre quelqu'un sur ce poste et que ça les intéressait qu'il y ait une coordination qui soit faite et un coup de main au démarrage, si je l'interprète comme ça. Comme le réceptacle qu'est le pôle métropolitain permet par exemple de fournir un poste que nous ne finançons pas du tout mais pour l'économie du secteur d'Avre Luce Noye et du Grand Roye par exemple. Mais

Laurent SOMON :
D'abord, ça nous tombe un peu comme un cheveu sur la soupe parce que nous dans notre territoire de la communauté de communes Nord Picardie on n'a pas discuté de ce sujet de PAT, ni voir si même on voulait mutualiser sur ce service, ce serait bien que l'on prenne les choses par la base, voir quels sont les besoins des territoires et comment on peut les faire remonter au pôle métropolitain, qui est là pour mutualiser de l'ingénierie ou éventuellement mutualiser du conseil. Avant de dire, le pôle métropolitain délibère de s'occuper de ce PAT et après de la proposer aux territoires, je pense qu'on fait l'effet inverse. C'est-à-dire pyramidale, c'est-à-dire que l'on décide ici de ce que l'on va faire et après on va le proposer aux territoires. Je crois qu'il faut d'abord que chacun des territoires sache s'il a parlé de ça, c'est le minimum et ce qui m'a choqué beaucoup c'est de dire tu ne vois pas de pouvoir au pôle métropolitain de discuter de chose si derrière une personne responsable, donc une embauche.

Alain GEST :
Pas nécessairement une embauche, mais une personne responsable « oui »

Laurent SOMON :
Je ne voudrai pas y revenir on en parlera au budget primitif, je pense qu'il y a suffisamment de qualité aujourd'hui dans le pôle métropolitain pour pouvoir initier une démarche de réflexion parce qu'on en est encore qu'à ce stade de réflexion et justement de s'appuyer aussi sur ceux qui ont déjà des moyens développés en leur propre sein et peut-être de mutualiser avec eux aussi parce que après tout peut-être que étendre la réflexion de la CC2So aux voisins, Roye et Avre Luce Noye, peut-être que c'est possible, je n'en sais rien mais avant de vouloir absolument, impérieusement vouloir prendre la direction au pôle métropolitain

Brigitte FOURÉ
Je ne vois pas ça comme une proposition impérieuse de faire prendre une compétence nouvelle au pôle métropolitain c'est vraiment là une proposition qui est faite de dire est-ce que c'est intéressant ou pas de travailler à l'échelle du pôle sur ce sujet-là. Ce que je serai tentée de vous dire c'est qu'il me semble c'est que chacun a besoin de réfléchir dans chacune de ses collectivités de rattachement. Peut-être que c'est un peu prématuré d'avoir le débat sur le fond là aujourd'hui, peut-être que simplement il faut que chacun réfléchisse et que l'on rediscute ici du point s'il y a lieu ou pas de traiter ce sujet globalement à l'échelle du pôle métropolitain. Simplement ce que je voudrais dire, en ce qui concerne la charge du personnel, puisque c'est ma délégation au sein du pôle, la charge on ne peut pas toujours imaginer d'ajouter, d'ajouter … des charges supplémentaires de travail aux salariés du pôle donc il est légitime et logique aussi de se poser la question à un moment donné, mais la question elle se pose en 2 points :

- Premièrement, est-il astucieux de travailler ensemble sur le sujet à l'échelle du pôle métropolitain, si on répond « non » c'est tout on arrête là mais si on répond « oui »
- Alors deuxième question indépendante est-ce que cela suppose un budget de personnel complémentaire

Alain DESFOSSES :
C'est vrai que le pôle métropolitain peut émettre l'idée ou proposer puisque l'idée vient d'Alain BABAUT ou de Bénédicte THIBAUT, la commission Dev Eco. La commission Dev Eco peut très bien organiser une réunion sur ce sujet, inviter les territoires qui ont déjà un PAT en cours, Amiens Métropole et la CC2SO et inviter également la Chambre d'Agriculture, parce que quand on parle d'agriculture de proximité, la Chambre d'agriculture est notre interlocuteur incontournable. Commencer par ça et ensuite en rediscuter tranquillement, sereinement en ayant tous les éléments dans les mains.

(Intervention non enregistrée : Problème micro)

Alain DESFOSSES :
Je n'empêche pas le département de travailler sur le sujet, nous on travaille à l'échelle de notre territoire. Maintenant si notre expérience peut profiter à d'autres, tant mieux parce que l'idée est intéressante pour la santé, parce que l'alimentation est un élément important et nous on a des cantines, on a beaucoup d'enfants au sein de nos cantines, et quand on parle de santé c'est donner à nos gamins d'avoir une alimentation variée c'est important, c'est mon point de vue après chacun fait ce qu'il a envie de faire et si le département veut le lancer qu'il le fasse moi ça ne me dérange pas du tout.

Alain GEST :
On va clore sur ce sujet. Ce point à l'ordre du jour en « question(s) diverse(s) » n'avait d'autre objet que de faire en sorte que l'on discute et que l'on en discute parce que c'est un sujet qui a été évoqué et je respecte le travail des commissions sous la présidence des vice-présidents.
Si j'ai souhaité que l'on en discute c'est parce que je me doutais que cela pouvait susciter des interrogations donc c'est pour cela que je l'ai mis à l'ordre du jour et je souscris complètement à ce que disait Brigitte FOURÉ tout à l'heure, la question s'est de savoir, c'est intéressant apparemment pour tout le monde de confronter les idées, très bien. Pour confronter les idées, il y a deux solutions, ou bien on s'organise, il y a un chef de fil au niveau des communautés de communes diverses ou bien c'est une structure qui existe qui l'organise. Après j'ai bien compris aussi, qu'il y avait jusqu'à présent trois communautés sur huit qui s'y étaient penchées et donc c'est la raison pour laquelle je pense aussi que les discutions qu'il y avait eues en commissions étaient de savoir comment on faisait pour aider les autres communautés pour qu'elles s'en préoccupent maintenant la question elle est simple, elle est tranchée, il n'y a pas lieu de créer un poste, d'ailleurs s'était une idée, ça été présenté par Céline ROCHE par « par exemple ça pourrait être ça », donc il n'y a pas d'exemple, on verra on va demander à la commission de se rapprocher des différentes communautés et on verra comment elles sont capables de s'organiser entre-elles librement et qu'elles discutent de son problème et s'était l'objet de ce point de « question(s) diverse(s) »

Jean François PERSONNE :
Merci Monsieur le Président, Jean François PERSONNE, Conseil de Développement, je me permets d'intervenir parce que c'est un sujet dont on a parlé pas plus tard avant-hier en atelier « santé » du conseil auquel d'ailleurs était présente Céline ROCE. Simplement dans cette histoire de coordination je pense qu'effectivement ce qui a été évoqué en termes de retour d'expérience et de partage, moi c'est en cela que nous on entendait au niveau du conseil de développement la façon de faire pour le pôle métropolitain. Entre autres choses par rapport à ce que disait Monsieur DESFOSSES à l'instant, parce que l'on a la chance d'avoir Catherine LAMORY dans notre atelier qui nous remonté le travail qui a été fait auprès de vous, sur les questionnaires notamment qui avaient été lancés au niveau des habitants et au niveau du cahier des charges. Justement on se posait la question, est-ce que la CC2SO autoriserait le Conseil de développement à réfléchir, en tout cas de s'inspirer de ce questionnaire pour que l'on puisse allez nous, en appui avec le pôle proposer aux autres EPCI qui n'ont pas encore traité le sujet, de recueillir les habitudes alimentaires de leurs habitants. En tout cas, ce sont des types de participation globale et de remontée d'informations ou aujourd'hui on a au niveau du conseil des forces vives au sein des ateliers, je parle de la santé, mais je pense aussi au PCAET qui est un sujet qui est en train d'être traité, il y a des moyens en tout cas d'apporter une aide, des diagnostics et des remontées d'informations.

Alain GEST :
Je n'ai pas d'autres questions diverses, y a-t-il dans la salle ?

Marie-Hélène MARCEL :
Ce n'est pas une question, c'est juste une information que je voulais vous donner, c'est la dernière fois que Youssef AMARA et moi-même siégeront dans cette assemblée puisqu'au mois de janvier, le Président de la CCALN nous retirera notre délégation. Je voulais vous dire que nous avons eu beaucoup d'intérêt à travailler avec vous, à sortir de notre territoire, à rencontrer des Elus qui ont des projets c'est vraiment important et moi ça m'a fait beaucoup grandir et donc je voulais vous en remercier. Je voulais aussi remercier Monsieur CHARLEY, Madame HEDIN qui m'ont personnellement beaucoup aidé sur certains sujets, Ailly sur Noye ce n'est pas grand on n'a pas toujours les moyens d'avoir du personnel qualifié et on en a trouvé ici au pôle métropolitain donc « Merci beaucoup ».

Alain GEST :
Merci Madame.
Bien si on a vraiment fait le tour, il me reste à vous inviter à passer dans la salle qui est au-dessus parce que l'on a préparé en cette fin d'année un pot pour célébrer tout ça mais aussi pour rendre hommage à quelqu'un qui a été à la tête du conseil de développement pendant plusieurs années et à qui j'ai demandé de venir puisqu'il a décidé de passer la main et d'autres sont en train de s'organiser et devraient fin janvier définitivement s'installer, donc j'accueille volontiers Monsieur THOBOIS et on se retrouve un étage au-dessus.

La séance est levée à 16h08

Le Président,
Alain GEST.